Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la Gazette du Canada, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, c. 78, S.R.C., "Loi de l'arpentage des terres fédérales".

Aussi,—Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la Gazette du Canada, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78, S.R.C., "Loi des terres fédérales et des parcs forestiers".

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la Gazette du Canada, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs".

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la Gazette du Canada, et la Gazette de la Colombie-Britannique, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Rapport conformément à l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

Aussi,—Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

Aussi,—Etat concernant les règlements de la Loi de l'assainissement, en vertu de prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

Et aussi,—Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er juin 1931,—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, depuis janvier 1929, dans lesquels il est question des pépinières de Indian Head et de Sutherland.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.—Service militaire et de l'air. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.—Service naval. (Anglais et français).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport du département de la Défense nationale sur l'aviation civile, et les opérations de l'air du gouvernement civil, pour l'année 1930. (Anglais et français).

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er avril 1931 au 14 décembre 1931, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice du 1er février 1931 au 15 décembre 1931, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.